

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 29 JUIN 2023**

**DELIBERATION N°2023.00317**

**PLAN DE RELANCE METROPOLITAIN 2021-2023 - AVENANT N°1 A LA CONVENTION EN DATE DU 8 FEVRIER 2022 RELATIVE AU VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE SAINT-HEAND POUR LE FINANCEMENT DE L'EXTENSION DU BATIMENT DU JARDIN D'ENFANTS ET DU GROUPE SCOLAIRE BEAUVALLON**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 22 juin 2023

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 81

Nombre de pouvoirs : 22

Nombre de voix : 103

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,  
Secrétaire de séance : M. Tom PENTECOTE

**Membres titulaires présents :**

Mme Ingrid ARNAUD, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ, Mme Françoise BERGER, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Audrey BERTHEAS, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Henri BOUTHEON, Mme Nicole BRUEL, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, Mme Catherine CHAPARD, M. André CHARBONNIER, Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIERI, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH,

**RECU EN PREFECTURE**

Le 12 juillet 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99\_DE-042-244200770-20230629-D20230031710

Date de mise en ligne : 12 juillet 2023

Mme Pascale LACOUR, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Claude LIOGIER, M. Julien LUYA, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Evelyne ORIOL, M. Tom PENTECOTE, Mme Marie-Jo PEREZ, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE, M. Hervé REYNAUD, Mme Laurence RICCIARDI, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, M. Marc TARDIEU, Mme Marie-Christine THIVANT, Mme Julie TOKHI, M. Jacques VALENTIN, M. Julien VASSAL

**Pouvoirs :**

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Lionel BOUCHER,  
M. Abdelouahb BAKLI donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,  
Mme Christiane BARAILLER donne pouvoir à M. Cyrille BONNEFOY,  
Mme Michèle BISACCIA donne pouvoir à M. Christian SERVANT,  
M. Christophe CHALAND donne pouvoir à Mme Eveline SUZAT-GIULIANI,  
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,  
M. Germain COLLOMBET donne pouvoir à Mme Julie TOKHI,  
M. Gabriel DE ALMEIDA donne pouvoir à Mme Brigitte REGEFFE,  
Mme Marianne DELIAVAL donne pouvoir à M. Christian JULIEN,  
Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à Mme Brigitte MASSON,  
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. François DRIOL,  
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Frédéric DURAND,  
M. Olivier LONGEON donne pouvoir à M. Jean DUVERGER,  
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,  
Mme Solange MORERE donne pouvoir à M. Patrick BOUCHET,  
Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,  
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,  
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,  
Mme Nicole PEYCELON donne pouvoir à M. Robert KARULAK,  
Mme Clémence QUELENNEC donne pouvoir à M. Eric BERLIVET,  
M. Alain SCHNEIDER donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,  
Mme Laetitia VALENTIN donne pouvoir à M. Pierrick COURBON

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Gilles BOUDARD, M. Marc CHAVANNE, Mme Viviane COGNASSE,  
M. Jordan DA SILVA, M. Didier DELDON, M. Philippe DENIS, M. David FARA,  
M. Jean-Claude FLACHAT, M. Jérôme GABIAUD, M. Pascal GONON, M. Marc JANDOT,  
M. Yves LECOCQ, Mme Fabienne MARMORAT, M. Patrick MICHAUD, M. Gilles PERACHE,  
Mme Christel PFISTER, Mme Corinne SERVANTON, M. Gérard TARDY,  
M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES

## **DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 29 JUIN 2023**

### **PLAN DE RELANCE METROPOLITAIN 2021-2023 - AVENANT N°1 A LA CONVENTION EN DATE DU 8 FEVRIER 2022 RELATIVE AU VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE SAINT-HEAND POUR LE FINANCEMENT DE L'EXTENSION DU BATIMENT DU JARDIN D'ENFANTS ET DU GROUPE SCOLAIRE BEAUVALLON**

#### **CONTEXTE**

Par délibération n°2022.00039 en date du 27 janvier 2022, le Conseil Métropolitain a approuvé l'attribution d'un fonds de concours de 297 827 € à la commune de Saint-Héand pour l'extension du bâtiment du jardin d'enfants et du groupe scolaire Beauvallon.

La convention relative au versement de ce fonds de concours a été signée le 8 février 2022.

L'article 5 de la convention précise que :

- la convention prend effet à la date de sa signature par Saint-Etienne Métropole et prendra fin avec le versement du solde du fonds de concours à la commune ;
- la commune doit commencer l'opération dans un délai d'un an à compter de la signature de la convention attributive et doit achever l'opération dans un délai de deux ans à compter du démarrage des travaux ; au-delà, le bénéfice du fonds de concours devient caduc ;
- les demandes de prorogation sont possibles pour motifs justifiés et donneront lieu à un avenant.

Par courrier en date du 22 février 2022, la commune de Saint-Héand a transmis l'OS de démarrage des travaux, en date du 17/09/2021. Ainsi, selon la convention signée le 8 février 2022, l'opération doit s'achever au plus tard le 17/09/2023.

Par courrier en date du 27 mars 2023, la commune de Saint-Héand précise que l'opération a rencontré de sévères difficultés ne permettant pas de tenir ce délai. En effet, l'entreprise titulaire du lot 1 (Terrassement-Gros œuvre) a été défectueuse, ce qui a conduit à un arrêt du chantier, avec un ordre de service d'interruption de travaux le 12/05/22 et à la résiliation de ce marché par délibération du 22/11/22. Le chantier devrait repartir prochainement avec une ouverture de la structure prévue en septembre 2024. La commune de Saint-Héand sollicite donc une prorogation de la convention.

#### **OBJET DE L'AVENANT**

Conformément à l'article 7 du règlement administratif et financier pour l'attribution du fonds de concours et à l'article 5 de la convention signée le 8 février 2022, les demandes de prorogation sont possibles pour motifs justifiés et donnent lieu à un avenant.

Considérant les difficultés rencontrées par la commune pour la réalisation de l'extension du bâtiment du jardin d'enfants et du groupe scolaire Beauvallon, entraînant un décalage d'un an de la date d'achèvement de l'opération,

**Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :**

- **approuve la prorogation de la convention jusqu'au 17 septembre 2024 ;**
- **approuve l'avenant n°1 modifiant la convention d'attribution signée le 08 février 2022 ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'avenant n°1 à la convention d'attribution joint en annexe,**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

**Pour extrait,  
Le secrétaire de Séance,**



**Tom PENTECOTE**

**Le Premier Vice-Président,**



**Hervé REYNAUD**